



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle expertise et support
DEC 1

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**ARRETE DE DATES DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DU MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

SESSION 2022

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Les épreuves du concours d'infirmier de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, pour la session 2022 se dérouleront comme suit :



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Pôle expertise et support

Dec1

Affaire suivie par
Lucile Lefèvre de la Houplière
Chef de bureau

Candy JUNG
Gestionnaire
04 67 91 48 24
candy.jung1@ac-montpellier.fr

Rectorat
3, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

ARRETE DE DATES DU CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2022

| | |
|---------------------------------------|--|
| Épreuve écrite d'admissibilité | Vendredi 1 ^{er} avril 2022 |
| Jury d'admissibilité / Publication | Vendredi 22 avril 2022 |
| Épreuve orale d'admission | Lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 mai 2022 |
| Jury d'admission | Mercredi 18 mai 2022 |
| Publication des résultats d'admission | Jeudi 19 mai 2022 |

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le **16 FEV. 2022**

Pour la rectrice ~~et par délégation~~
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL